

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/09/03/EFAG

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires - Approbation de l'appel à projets.

20-36272-DGAAVE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

L'apaisement de la circulation et le développement des mobilités douces et actives sont des priorités pour notre municipalité que nous avons déjà indiquées dans l'avis de la Ville de Marseille sur le projet de plan de déplacement urbain. Les abords des écoles élémentaires sont des zones particulièrement concernées par cet objectif de circulation apaisée afin de renforcer la sécurité des enfants et de diminuer la pollution ; c'est pourquoi nous souhaitons encourager dès le plus jeune âge les modes de déplacement doux et notamment la pratique du vélo.

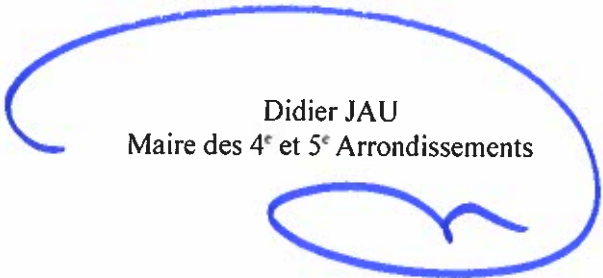
Cet encouragement de la pratique du vélo doit également passer par l'apport de solutions de stationnement des vélos des enfants, afin de faciliter leur garage et de réduire l'encombrement qui pourrait être généré par une absence de solution organisée.

Dans le cadre du développement de la pratique du vélo à Marseille, et afin de sensibiliser le plus large panel de population, il est proposé de lancer un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes.

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'appel à projets relatif à l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires de la Ville de Marseille.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires - Approbation de l'appel à projets.

20-36272-DGAAVE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de la politique de la ville et des mobilités et de Monsieur l'Adjoint en charge du plan Ecole, du bâti, de la construction, de la rénovation et du patrimoine scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'apaisement de la circulation et le développement des mobilités douces et actives sont des priorités pour notre municipalité que nous avons déjà indiquées dans l'avis de la Ville de Marseille sur le projet de plan de déplacement urbain. Les abords des écoles élémentaires sont des zones particulièrement concernées par cet objectif de circulation apaisée afin de renforcer la sécurité des enfants et de diminuer la pollution ; c'est pourquoi nous souhaitons encourager dès le plus jeune âge les modes de déplacement doux et notamment la pratique du vélo.

Cet encouragement de la pratique du vélo doit également passer par l'apport de solutions de stationnement des vélos des enfants, afin de faciliter leur garage et de réduire l'encombrement qui pourrait être généré par une absence de solution organisée.

Il s'agit également de répondre à une attente des enseignants et des familles qui ont signifié leur intérêt pour ce projet lors des conseils d'école ou lors d'entretien avec les élus de secteur.

Aussi, dans le cadre du programme Alvéoles développé par le Ministère de l'Écologie, nous proposons le lancement d'un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes au sein des écoles élémentaires de la Ville de Marseille pour encourager les enfants à utiliser ces modes de déplacement pour venir à l'école en facilitant leur rangement pendant les heures de classe.

Dans le cadre du développement de la pratique du vélo à Marseille, et afin de sensibiliser le plus large panel de population, il est proposé de lancer un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes.

C'est pourquoi la Ville de Marseille propose une nouvelle démarche qui porte sur une large concertation et mobilisation des acteurs et utilisateurs des établissements scolaires que sont les personnels enseignants et municipaux, les parents d'élèves et les élèves eux mêmes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'appel à projets relatif à l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles élémentaires de la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer les différents documents afférents.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE ET DES MOBILITÉS
Signé : Audrey GATIAN**

**MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE EN
CHARGE DU PLAN ECOLE, DU BATI, DE LA
CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DU
PATRIMOINE SCOLAIRE
Signé : Pierre-Marie GANOZZI**